

DEC182897DR10

Décision portant nomination de M. Denis Oster aux fonctions de chargé de mission**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Denis Oster, Ingénieur de Recherche et responsable du service commun de radioprotection de l'UMR7178 est nommé chargé de mission auprès du délégué régional de la circonscription Alsace, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet de conseiller à la définition de la politique en matière de radioprotection et de la mettre en œuvre.

Pour l'exercice de cette mission, M. Denis Oster demeure affecté à l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien – IPHC UMR7178.

Article 2

Du 01/01/2019 au 31/12/2020, M. Denis Oster, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **6 DEC. 2018**


Le président-directeur général
Antoine Petit